

Silence, Monsieur Macron parle !



Si le SYNEP CFE-CGC utilise ce titre c'est pour faire référence au dispositif « Silence On lit », qui a vu le jour il y a quelques années au sein de certains établissements scolaires. Le principe est le suivant : tous les élèves et adultes s'arrêtent et lisent un livre de leur choix pendant 15 minutes. L'ouvrage doit être choisi par l'élève sans contraintes. Les seules obligations sont le silence et la possession d'un livre. Les objectifs sont multiples et, entre autres, redonner le goût de lire, habituer les élèves à la lecture quotidienne, favoriser un temps de concentration... Si cette initiative impulsée est intéressante, elle n'est pas toujours suivie dans les établissements : par manque de temps, parce que certains professeurs ne veulent pas « perdre » 15mn au début de leur cours...

Or, le Président de la République, lors d'une visite au festival du livre de Paris ce vendredi 12 avril, a relancé « très fortement l'initiative pour la lecture ». Il a notamment appelé à « systématiser » la lecture comme un rituel chez les jeunes, de façon quotidienne avec un objectif de 15 à 30 minutes par jour. Il dit aussi « vouloir s'assurer qu'on a des livres dans nos écoles, dans les bibliothèques » et dans « tous les lieux où les enfants se trouvent » afin « d'encourager la lecture des plus jeunes ». Si Monsieur Macron ne s'est pas avancé sur des chiffres et encore moins sur la forme que cela prendrait, ce dernier veut croire à une « forme d'addiction aux livres » plutôt qu'aux écrans (car les jeunes passeraient 10 fois plus de temps sur les écrans qu'à lire des livres).

On pourrait néanmoins commencer dans les écoles maternelles, au moment de la sieste : Chut ... « Silence, on tourne » ... les pages d'un livre pour la petite histoire du jour !

Il est primordial d'attirer les plus jeunes élèves en leur faisant la lecture pour les rassurer avec une même histoire dont ils connaissent déjà la fin, ou les captiver et les passionner en attendant la suite du lendemain.

Y aura-t-il bientôt « une police » du livre ? Viendra-t-on bientôt vérifier que dans chaque maison, un adulte aura lu un conte, une histoire, à son petit enfant, au coucher, avant de s'endormir pendant 15 minutes au moins ?

Ainsi, ce souhait semble se corréliser à celui de la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse qui veut instaurer « une pause numérique » au collège.

De nouveau, le SYNEP CFE-CGC constate qu'on veut faire « du neuf avec du vieux », qui n'a pas réellement fait ses preuves comme en témoigne le dispositif évoqué en introduction.

Monsieur Macron, très attaché à l'école, semble n'y avoir pas mis les pieds depuis bien longtemps et encore moins dans une bibliothèque car ces lieux sont généralement bien pourvus et offrent de quoi satisfaire les goûts de chacun en matière de lecture.

La lecture doit rester un plaisir et ce n'est pas sous « la contrainte » présidentielle qu'elle pourra trouver son plein épanouissement. Au SYNEP CFE-CGC, nous préférons penser comme l'écrivain François Mauriac pour qui « la lecture est une porte ouverte sur un monde enchanté » !

Sylvie TUROWSKI

SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°122

Vendredi 19 avril 2024

https://www.synep.org/info_synep_2024_122.pdf

ENSEIGNANTS AGENTS DE L'ÉTAT DANS LES ÉTABLISSEMENTS SOUS CONTRAT

« Pacte Enseignant » : voilà c'est fini...pour la fin de l'année scolaire 2023-2024 !

Les rectorats ont informé les chefs d'établissements de la fin d'attribution de pacte pour cette année scolaire. Même si le SYNEP CFE-CGC s'est toujours fermement opposé à ces pactes, nous restons néanmoins surpris par cette démarche.

En effet, en cette fin d'année :

- Dans quelles conditions se feront, entre autres, les remplacements de courte durée ?
- Comment seront pris en charge les éventuels accompagnements pour la préparation aux examens, à la poursuite d'études ?

A moins peut-être de ne plus les faire !!!

En effet le gouvernement semble ne pas avoir assez économisé sur le ministère de l'Éducation nationale, malgré l'annulation de 691,6 millions de crédit initialement prévu !

Au SYNEP CFE-CGC, nous cherchons encore les actes du gouvernement qui prouvent que l'éducation demeure la priorité. A moins que le terme priorité n'ait pas la même signification pour eux que pour nous. En revanche, si détruire notre système scolaire est une priorité, nos gouvernants y sont effectivement parvenus...

Déclaration des revenus de l'année 2023: ENFIN un sans-faute pour le ministère !

Pour ceux qui ont l'habitude de suivre les publications du SYNEP CFE-CGC, vous savez que depuis maintenant plusieurs années, nous avons été le seul syndicat à vous signaler les différentes erreurs du ministère sur les déclarations de revenus des 4 dernières années des enseignants du privé sous contrat.

Cette année, et c'est une bonne nouvelle, votre attestation fiscale (que vous trouvez sur ENSAP dans l'onglet année 2023) est remplie correctement pour tous !

Vous n'avez donc plus besoin de prendre votre calculatrice et de rectifier les montants. Il ne vous reste qu'à vérifier que ceux indiqués sont bien ceux préremplis sur votre déclaration de revenus en ligne et à les valider.

Le SYNEP CFE-CGC reste vigilant et vous accompagne si besoin

Nadia DALY

* *

Le salarié a droit à sa prime variable s'il n'est pas informé de ses objectifs en début d'exercice (Cass. soc., 31/01/2024, n° 22-22.709)

Lorsque les objectifs sont définis unilatéralement par l'employeur dans le cadre de son pouvoir de direction, ils doivent être réalisables et portés à la connaissance du salarié en début d'exercice. À défaut, le montant maximum prévu pour la part variable doit être payé intégralement comme si le salarié avait réalisé ses objectifs.

Nicolas DACHER

* *

Le Billet d'humeur d'Evelyne du 14 avril 2024

Utiliser un langage « grossier » pour recruter. Est-ce dans l'air du temps ?

https://www.synep.org/evelyne_2024.htm#mcfqxgvlyo